

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et
du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE

Par arrêté préfectoral en date du 22 JUIL. 2014, une consultation du public est prévue à la mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE, pendant une période de quatre semaines du 19 août 2014 au 16 septembre 2014 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS CETRA GRANULATS en vue d'exploiter une station de réception et de transit de matériaux sableux marins, située à MONTOIR-DE-BRETAGNE, secteur portuaire Montoir amont.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 1^{er} août 2014, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de MONTOIR-DE-BRETAGNE, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (icpe-industrielles@loire-atlantique.pref.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.